

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

Arrêté n° Dossier 69129 du

Annexe n° 26/580 du 26 JAN. 2024

**Objet : ARRÊTÉ PORTANT MODIFICATION DE LA DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA
COMMISSION CONSULTATIVE DE RETRAIT D'AGRÉMENT
DES ACCUEILLANTS FAMILIAUX**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L.441-1, L.441-2 et R.441-11 et suivants ;

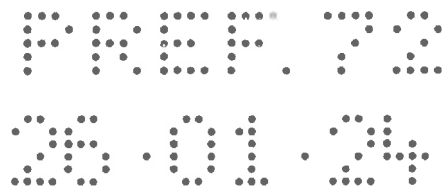
Vu la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale et notamment son article 51 instituant une Commission Consultative pour la procédure de retrait de l'agrément des accueillants familiaux ;

Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu l'arrêté n°22/1725 du 25 février 2022 portant désignation des membres de la Commission Consultative de retrait de l'agrément des accueillants familiaux ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la désignation des membres de la Commission consultative de retrait d'agrément ;

Sur la proposition de Monsieur le Directeur général des services du Département :



ARRETE

Article 1^{er} : Le présent arrêté modifie l'arrêté n°22/1725 du 25 mars 2022 portant désignation des membres de la Commission consultative de retrait d'agrément des accueillants familiaux pour trois ans, du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2025.

Article 2: À compter du 1^{er} février 2024, sont désignés pour siéger au sein de la Commission consultative de retrait de l'agrément des accueillants familiaux :

- **Au titre des représentants du Département :**

- Madame Marie-Thérèse LEROUX, Vice-Présidente du Conseil départemental, Présidente de la Commission Solidarité, Autonomie, Démographie médicale (membre titulaire) ;
- et Madame Hélène LE CONTE, Vice-Présidente du Conseil départemental, Vice-Présidente de la Commission Solidarité, Autonomie, Démographie médicale (membre suppléant) ;
- Monsieur Claude BODET, Médecin du Pôle expertise médico-environnementale (membre titulaire) ;
- et Madame Agnès MAILLARD Directeur Sarthe Autonomie Santé, Direction générale adjointe des Solidarités. (membre suppléant).

- **Au titre des associations et organisations représentant les personnes âgées et des associations représentant les personnes handicapées et leurs familles :**

- **Au titre des associations de personnes âgées :**

- Madame Martine CHAMBON, Vice-Présidente du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, Vice-Présidente de France Alzheimer 72 (membre titulaire),
- et Madame Marie-France JUSSIAUME, Administratrice de l'Association de familles de traumatisés Crâniens et Cérébro-lésés de la Sarthe (membre suppléant).

- **Au titre des associations de personnes handicapées :**

- Monsieur Loïc BLANCHARD, Directeur de l'Association « le Grain de Blé » au Mans (membre titulaire),
- et Monsieur Dominique MORIN, Président de l'APAJH Sarthe-Mayenne (membre suppléant).

PREF. 72
26.01.24

• **Au titre des personnes qualifiées dans le domaine de la prise en charge sanitaire et sociale des personnes âgées et des personnes handicapées :**

- Représentant l'Association Départementale des Personnels de Services de Soins Infirmiers à Domicile de la Sarthe (A.De.P.S.I.A.D) :
 - Madame Nathalie LODIEL, Responsable de SSIAD (membre titulaire),
 - et Madame Aurélie PIRON, infirmière coordinatrice (membre suppléant).

- Représentant l'Établissement Public de la Santé Mentale de la Sarthe (EPSM) :
 - Madame Stéphanie PLOUCHART, Coordinatrice de l'Action Sociale, Pôle Parcours, Relations Usagers, Qualité (membre titulaire),
 - et Madame Marianne DESWARTE, Responsable du Département Parcours, Pôle Parcours, Relations Usagers, Qualité (membre suppléant).

Article 3 : Le mandat des personnes désignées à l'article deux s'étend jusqu'au 31 janvier 2025 et est renouvelable par période de trois ans.

Article 4 : Les membres désignés sont tenus au secret professionnel dans le cadre des règles instituées par le Code pénal.

Article 5 : Monsieur le Directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du Département de la Sarthe.

Le Président du Conseil départemental,



Dominique LE MÈNER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception au contrôle de légalité le : **26 JAN. 2024**
et de sa publication ou notification le : **30 JAN. 2024**